

## **Argumentaire sur la RIE III : Non à l'arnaque de l'imposition des entreprises !**

### **De quoi s'agit-il ?**

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) représente la baisse d'impôt la plus importante de tous les temps. Aujourd'hui déjà, on sait que les pertes annuelles s'élèveront à 2,7 milliards de francs au moins. En effet, comme pour la RIE II, son prix sera en fait beaucoup plus élevé. Ce sont principalement des riches actionnaires de l'étranger qui profiteront de la RIE III. Et les ménages de Suisse devront passer à la caisse. Par contribuable, cette « réforme » coûtera plus de 550 francs par an. C'est un scandale que la Berne fédérale se montre à ce point désinvolte avec notre argent ! Par bonheur, la Suisse connaît le système du référendum. Notre argent nous appartient. C'est pourquoi nous dirons NON le 12 février 2017 à cette arnaque de l'imposition des entreprises.

Pourtant, l'idée de cette réforme fiscale était bonne à l'origine. Les règles spéciales appliquées aux sièges principaux des firmes multinationales, des négociants en matières premières et d'autres entreprises surtout actives à l'étranger devaient être supprimées. Cela, afin qu'en Suisse, toutes les entreprises soient imposées de la même manière, qu'il s'agisse de négociants en matières premières ou de menuiseries. Mais le Parlement n'en est pas resté à cette adaptation nécessaire et à des mesures compensatoires modérées. Il a plutôt satisfait à pratiquement tous les vœux d'economiesuisse, des conseillers fiscaux, du lobby de l'industrie pharmaceutique et d'autres grandes entreprises. Les impôts cantonaux sur le bénéfice baisseront globalement pour passer d'aujourd'hui 20,5 % à 15,5 % environ. Au surplus, de nombreuses nouvelles niches fiscales ont été créées. Pour le commun des mortels, c'est du charabia, comme le montrent les noms qui leur sont donnés. Elles s'appellent en effet « licence box » (ou « patent box »), « impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts », « step up » ou « déduction R&D ». Ce sont cependant d'abord les entreprises en mesure de se payer des conseillers fiscaux coûteux qui paieront nettement moins d'impôts à la Confédération, aux cantons et aux communes grâce à ces instruments. C'est pourquoi même le conseiller fédéral Ueli Maurer et ses spécialistes ne se risquent pas à chiffrer les coûts qu'induiront ces niches fiscales.

### **Les actionnaires riches, surtout de l'étranger, seront les gagnants**

Les principaux gagnants de la RIE III sont les propriétaires d'entreprises, les actionnaires, avant tout ceux des grandes entreprises. De fait, la majeure partie des bénéfices profitera aux multinationales, aux grandes banques et aux assurances. La plupart des petites et moyennes entreprises, les PME, n'y gagneront par contre rien. Elles ne paient aujourd'hui déjà presque pas d'impôt sur le bénéfice parce que leurs profits sont modestes. Au contraire, la RIE III pourra même avoir un impact négatif pour elles. Si les cantons et les communes économisent dans la formation de la main-d'œuvre et si les commandes publiques font défaut.

La grande partie des bénéfices entraînés par les baisses d'impôt ne restera guère en Suisse, mais ira à l'étranger, parce qu'environ 80 % des actionnaires des grandes entreprises suisses y vivent. Beaucoup d'entre eux nagent aujourd'hui déjà dans l'argent, comme par exemple, les cheiks du Qatar, qui font partie des actionnaires principaux de Credit Suisse, ou le Fonds souverain de Singapour, qui s'est acheté d'importantes parts d'UBS.

En plus des grands actionnaires, de riches privées pourront aussi profiter de la RIE III ; cela, en transférant par exemple leurs immeubles de placement dans une société immobilière.

## **Ce sera à la population suisse de passer à la caisse**

Ce sont finalement les travailleurs et travailleuses, les familles, les écoliers et écolières et les retraité(e)s qui devront payer la facture de ces cadeaux fiscaux offerts aux riches actionnaires. Cela se fera à travers des hausses d'impôts ou de moins bonnes prestations publiques. Cela coûtera environ 550 francs par an par personne. Aujourd'hui déjà, un programme d'austérité chasse l'autre à la Confédération et dans les cantons. Les nouvelles baisses d'impôt vont accentuer la pression à faire des économies. Les principales concernées seront les villes et les communes. Car elles se retrouveront les mains vides, alors que les cantons recevront de l'argent de la Confédération pour qu'ils baissent leurs impôts sur le bénéfice.

Nombre de villes et de communes ont déjà montré en détail quelles seront les conséquences de la RIE III pour elles. Les forces de l'ordre seront réduites, les taxes de stationnement augmenteront, la crèche coûtera plus cher, les hôpitaux devront économiser, les associations devront désormais payer pour utiliser les salles de sport, les cours de musique renchériront, on économisera sur les orchestres et les troupes de théâtre, etc.

Comment cela peut finir, on le voit avec les exemples de Lucerne ou de Schwytz. Ces deux cantons ont fortement baissé les impôts sur les entreprises et les personnes aisées. Conséquence : d'importants déficits. Afin de remettre les finances à flot, les impôts des ménages privés ont été augmentés et les dépenses réduites. À Lucerne, les écoliers et écolières doivent même prendre des vacances forcées, ce qui est totalement absurde, aussi du point de vue économique. Car notre avenir, c'est une jeunesse bien formée.

## **Plus de 2,7 milliards de pertes fiscales**

Aujourd'hui déjà, il est clair que la RIE III coûtera chaque année au moins 2,7 milliards de francs, donc 1,3 milliard seulement pour la Confédération. Et au moins 1,4 milliard pour les cantons, les villes et les communes ; cela, uniquement à cause de la baisse des impôts sur le bénéfice. Cela coûtera environ 550 francs par contribuable. Mais ce n'est de loin pas encore tout. En effet, les pertes qu'entraîneront les nouvelles niches fiscales que sont les « licence box », « l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts » ou la « déduction R&D » ne sont pas du tout compris dans ces calculs. Le conseiller fédéral Ueli Maurer et ses spécialistes refusent toujours d'articuler un chiffre.

C'est pourquoi la catastrophe de la RIE II se répétera. Le conseiller fédéral Hans Rudolf Merz avait prétendu à l'époque que cette RIE II coûterait au maximum 850 millions de francs à la Confédération et aux cantons. Or, peu après la votation, on a déjà vu que ces coûts se comptaient en fait en milliards de francs. Même le Tribunal fédéral a passé un savon au conseiller fédéral Merz. Selon lui, la votation n'aurait pas dû avoir lieu avec ces chiffres erronés. Cette arnaque dans les urnes menace de se reproduire. En effet, la RIE III sera bien plus chère que ce qu'admet le Conseil fédéral.

Et l'AVS pourra aussi perdre de l'argent si les propriétaires d'entreprises touchent plus de dividendes à la place d'un salaire, parce que cela fait baisser leurs impôts sur le bénéfice.

## **La RIE III est nuisible : une appréciation économique**

Le conseiller fédéral Ueli Maurer prétend qu'il faut baisser de manière générale les impôts pour que les entreprises restent en Suisse. Mais c'est faux. Sans les privilèges fiscaux, la Suisse connaît aussi les impôts les plus bas de la planète. Si tant est qu'on court le risque de voir des entreprises quitter la Suisse, seuls les cantons qui comptent un grand nombre d'entreprises fiscalement privilégiées et des impôts élevés sont concernés. Il ne s'agit que des cantons de Genève, de Bâle-Ville et de Vaud qui, toutefois, ont déjà adopté des mesures. Si des entreprises quittent Genève et Bâle, ce sera alors peut-être pour se rendre dans d'autres cantons. Ce qui peut être évité, si nécessaire, également à l'aide de mesures ciblées. Le Conseil fédéral et le Parlement fédéral ont cependant voulu que tous les cantons baissent leurs impôts, donc aussi dans ceux qui ne sont absolument pas concernés comme celui de Zurich où UBS et Credit Suisse et les grands compagnies d'assurance peuvent se réjouir de payer moins d'impôts.

La charge fiscale n'est pas le principal facteur décisif quand une entreprise choisit un site. Une main-d'œuvre bien formée, des infrastructures en bon état de fonctionnement, des activités de recherche de haut niveau, une administration qui fonctionne bien et la sécurité juridique sont des facteurs plus déterminants. La compétitivité de la Suisse dans ces domaines est hors pair. Elle constitue la base de notre grande prospérité. Or la RIE III s'en prend précisément à ce modèle de succès. En se focalisant sur des baisses d'impôt, cette réforme démesurée oublie tous les autres domaines décisifs pour la prospérité de la Suisse et leur porte atteinte. En effet, les milliards qui seront perdus entraîneront inéluctablement des coupes dans la formation, les infrastructures, l'administration et la recherche. Les baisses d'impôts qui ont eu lieu à ce jour dans les cantons le montrent de manière très éloquente. Mis à part un vide béant dans les caisses publiques, elles n'ont rien apporté. Remplir les poches de grands actionnaires étrangers avec encore plus de milliards de recettes fiscales perdues n'est d'aucune utilité pour la Suisse. Par contre, il est essentiel, pour le développement de notre économie, que l'on investisse en faveur de la population suisse et des infrastructures. Dire NON à la RIE III, c'est préserver une place économique suisse innovatrice et apte à relever les défis à venir.

Les entreprises doivent aussi payer des impôts. Elles ont de fait besoin des services publics (infrastructures, formation, sécurité juridique, etc.). En l'absence d'impôts sur les entreprises, des impôts ne seraient plus payés que dans les communes et les cantons de domicile. Les centres économiques seraient financièrement saignés à blanc, car beaucoup de salarié(e)s sont des pendulaires qui viennent d'autres communes ou d'autres cantons. Les actionnaires étrangers profiteraient même des services publics suisses sans avoir à payer d'impôts. Les ménages privés riches profiteront aussi d'une imposition moindre des entreprises. Ils transféreront leurs fortunes dans des entreprises et diminueront fortement par ce biais leur charge fiscale.

Ces dernières années, les entreprises ont déjà profité d'énormes baisses d'impôt. Elles paient aujourd'hui en moyenne 5 points de pourcentage environ de moins d'impôts qu'en l'an 2000 : elle sont passées de 24,5 % (2000) à environ 20,5 % (2015, Confédération, cantons, communes). Dans certains cantons de Suisse centrale et orientale, les entreprises ne paient déjà presque plus d'impôt. Dans le canton de Lucerne, en Suisse centrale, le taux de l'impôt sur le bénéfice se monte encore à 1,5 % (canton seulement). Là-bas, les entreprises ne participent plus guère au financement du canton (part des recettes d'environ 4 % env.).

### **Annexe : Que contient la RIE III ?**

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) crée quelques statuts fiscaux spéciaux pour les entreprises (sociétés mixtes, sociétés de domicile, sociétés principales, etc.).

La Confédération donnera aux cantons environ 1,3 milliard de francs (hausse de la part des cantons à l'impôt fédéral direct), afin qu'ils puissent baisser de manière générale leurs impôts sur le bénéfice. Selon ce que nous savons aujourd'hui, les cantons baisseront leurs impôts sur le bénéfice qui sont actuellement de 20,5 % en moyenne à 15,5 % environ.

S'ajoutent à cela des niches fiscales hallucinantes assorties d'importantes possibilités d'optimisation fiscale pour les entreprises et leurs conseillers fiscaux (les « boîtes à outils ») :

- Les entreprises à grandes capacités financières pourront désormais déduire de leur déclaration d'impôt les intérêts notionnels, c'est-à-dire fictifs, même si elles ne paient pas d'intérêts débiteurs (« impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts »). C'est totalement abstrus : personne ne comprendrait et n'accepterait qu'un propriétaire foncier fortuné qui a remboursé son hypothèque continue à pouvoir déduire des intérêts hypothécaires de son assiette fiscale.
- Les entreprises pourront déduire de leur déclaration fiscale 1,5 fois plus de dépenses de recherche et développement que ce qu'elles auront effectivement dépensé. C'est comme si un pendulaire pouvait déduire de sa déclaration d'impôt 1,5 fois plus que ses frais effectifs de pendulaire.
- Les cantons pourront introduire une « licence box » ou « patent box ». Pour les produits qu'elles ont elles-mêmes développés, les entreprises pourront ainsi économiser jusqu'à 90 % de leurs impôts. Les produits ne devront pas être brevetés. Les logiciels pourront aussi en faire partie.